

## Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

### Formation Initiale (FI) et Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

#### Bulletin d'inscription

|  |
|--|
| NOM : .....                                      |
| Prénom : .....                                   |
| Date de naissance : ..... lieu de naissance..... |
| Adresse : .....                                  |
| Code postal : ..... Ville : .....                |
| Portable : .....                                 |
| E-Mail : .....                                   |

#### Statut Professionnel

Employeur  Employé  Autres (préciser).....

Filière : ..... Entreprise : .....

#### Prochaines sessions (à choisir)

- **Formation Initiale (FI)**

- Jeudi 20, vendredi 21 février 2025
- Jeudi 13 et vendredi 14 mars 2025
- Jeudi 3 et vendredi 4 avril 2025
- Jeudi 22 et vendredi 23 mai 2025
- Jeudi 12 et vendredi 13 juin 2025
- Jeudi 10 et vendredi 11 juillet 2025

- **Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)**

- Mardi 11 mars 2025  Lundi 19 mai 2025
- Mardi 10 juin 2025  Mardi 8 juillet 2025

#### Coût de la formation

| Catégorie | Durée de la formation | Coût de la formation |
|-----------|-----------------------|----------------------|
| FI SST    | 14 heures (2 jours)   | 300 €                |
| MAC SST   | 7 heures (1 jour)     | 150 €                |

Possibilité d'hébergement et de repas sur site. Nous consulter.

## Modalités de paiement

**Cas n°1** : si les frais de formation sont pris en charge par l'employeur et/ou un organisme financeur, en préciser obligatoirement le nom et les coordonnées :

.....  
.....

**Cas n°2** : le stagiaire, si inscription à titre privé (CPF ou autofinancement), s'engage à s'acquitter des frais de formation par chèque joint au présent bulletin à l'ordre de : INEOPOLE Formation. Un acompte de 30 % sera à remettre à J-7.

## Disposition générales de l'action de formation professionnelle

### Organisation de la présente formation

L'établissement fournit les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement nécessaires au bon déroulement de l'action de formation.

Une réalisation dans les locaux de l'entreprise commanditaire est envisageable. Nous contacter.

### Propriété intellectuelle

Exceptée la brochure INRS fournie en fin de formation, les projections au cours de la formation sont la propriété exclusive de l'organisme de formation et sont destinées uniquement à une utilisation personnelle de la part du stagiaire pendant la durée de sa formation. Toute diffusion ou utilisation à d'autres fins de ces projections sont interdites.

### Protection sociale et risques d'accidents

L'organisme de formation déclare, en ce qui le concerne, être couvert par un contrat de responsabilité civile professionnelle au regard des conséquences d'accidents, causés par le fait du stagiaire ou à l'occasion de sa présence, qui surviendrait à INEOPOLE FORMATION.

### Annulation

**Cas n°1** : l'établissement se réserve le droit d'annuler la formation, notamment si le nombre minimal de participant·e·s requis n'est pas atteint. L'annulation du stage ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Une autre date sera alors proposée.

**Cas n°2** : l'établissement se réserve le droit d'annuler la formation, notamment si le nombre minimal de participant·e·s requis n'est pas atteint. Dans ce cas de figure, l'acompte est restitué au stagiaire. En cas d'annulation du stagiaire pendant les 10 jours ouvrés précédents la formation, la somme ne sera pas restituée.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du/de la candidat·e